

De : [Delphine Montandon](#)
A : [Baruchet Lionel](#); [Boillat Manon](#)
Cc : [Eric Zahnd](#); [Daniel Reymond](#)
Objet : RE: PACom Le Lieu
Date : vendredi, 18 novembre 2022 07:52:12
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)
[image005.png](#)

Madame, Monsieur,

Nous vous communiquons, ci-dessous, nos commentaires :

17N028_83_11_PACOm :

Le chemin pédestre mentionné dans ce plan et qui traverse la parcelle TRAVYS n° 148 vers la halte des Esserts-de-Rive n'est pas existant et n'est pas autorisé.

Il a été supprimé il y a une vingtaine d'années environ en collaboration avec les services communaux, le balisage s'effectue via le chemin en amont de la ligne et retrouve la route Essert-de-Rive – Le Lieu en amont du passage à niveau. L'accès descendant contre les voies à la hauteur de la halte a été annulé physiquement, le platelage a été enlevé. Nous nous permettons d'ailleurs de mentionner que du passage sauvage a été constaté et que la pose d'une barrière ou un autre élément bloquant sera mis en œuvre prochainement. Aucune servitude de passage ou autre mesure de sécurité n'existe.

Ce chemin reste mentionné par erreur sur les cartes nationales, mais n'est pas inscrit dans les itinéraires de chemins de randonnées (VaudRando / SuisseMobil)).

Nous vous demandons d'entreprendre les démarches afin de supprimer sur les plans officiels ce chemin d'accès du côté Ouest de la voie en face de la halte des Esserts-de-Rive.

La parcelle n° 148 n'est que partiellement hachurée. Selon la légende du plan, il est nécessaire de complètement la hachurer.

Même constat au niveau de la parcelle n° 220 aux charbonnières et n° 1021 et n° 839 au Pont.

17N028_83_13_PACOm Modifs TRAVYS :

La correction de l'assiette sur la parcelle n° 383 en zone industrielle est conforme aux discussions en cours.

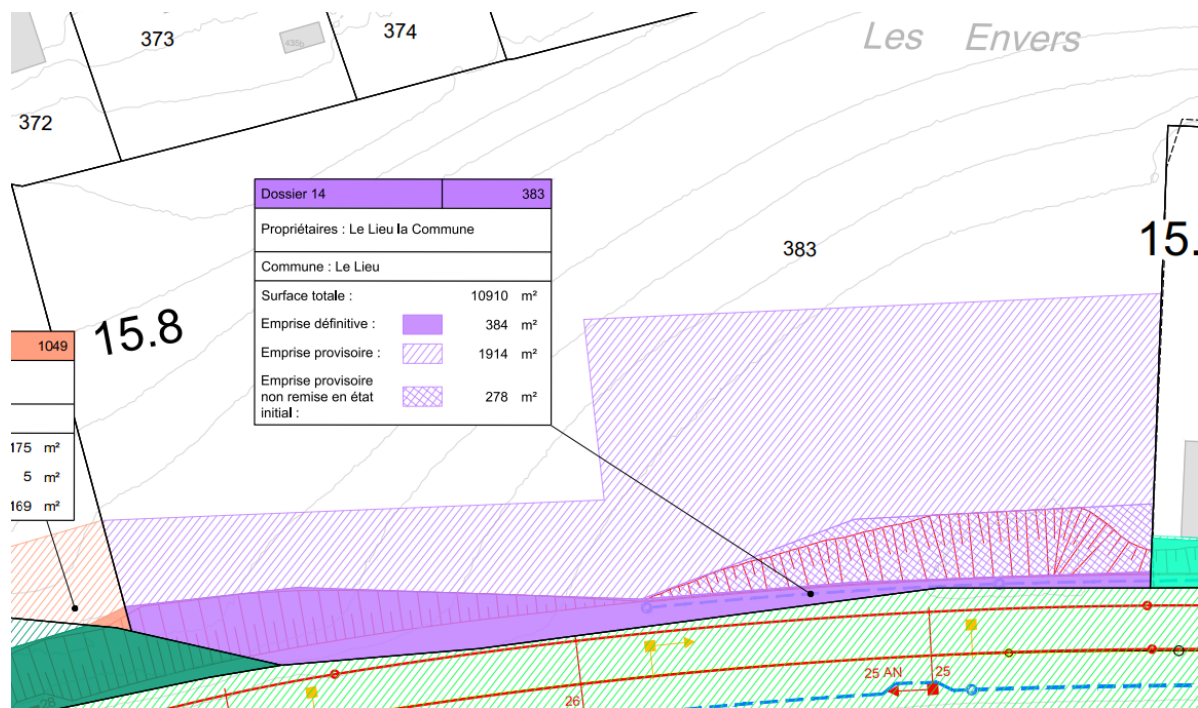
La commune doit cependant accorder à TRAVYS l'usage temporaire et définitif de la surface liée à l'augmentation de l'assiette actuelle de la zone d'activité économique 15 LAT pour les travaux de renouvellement de la gare dont les travaux sont actuellement planifiés en 2025.

La commune ne pourra pas prétendre, pour des questions liées à cette nouvelle affectation, refuser l'usage de la parcelle n° 383, usage temporaire et définitif via l'acquisition des m2 nécessaire au projet par TRAVYS.

Comme spécifié dans nos discussions actuelles, le droit à bâtir lié aux surfaces en cours d'acquisition par TRAVYS restera en possession de la parcelle n° 383 et ne grèvera dès lors pas le droit à bâtir de cette parcelle.

Ceci est une clause de blocage de la part de TRAVYS.

Pour rappel, voici les emprises actuellement en discussion.



L'assiette corrigée sur les parcelles n° 202 et n° 82 aux Esserts-de-Rive nous pose un problème.

L'affectation d'une partie de ces parcelles en zone de verdure (modif. 34) est en conflit avec le chemin d'accès à la halte actuelle des Esserts-de-Rives.

Un possible bétonnage ou aménagement du chemin doit rester possible dans le futur.

La mise en zone de verdure complexifie fortement le développement d'installation d'accès au domaine ferroviaire.

Seule une suppression de la halte permettrait de lever cette remarque.

Une partie de la parcelle n° 32 aux Charbonnières, située en limite de propriété TRAVYS, passe de zone intermédiaire en zone Aire-forestière sylvo-pastorale 18 LAT.

Le fait que la nouvelle zone soit définie jusqu'en limite de parcelle nous pose un problème pour des développements futurs, notamment de correction de courbe au droit de la halte des Charbonnières.

Dans les faits, la zone que le PACom souhaite réaffecter à du domaine forestier ne possède aucun arbre. Le descriptif cité à la page 16 du rapport 17N028 est erroné à notre sens car aucun groupement d'arbre n'est présent.

17N027_Rapport_47OAT_03_TRAVYS.

- Veuillez nous fournir l'annexe 6 du rapport 17N027_Rapport_47OAT_03_TRAVYS.
- Chapitre 2.6.5 : Nous prenons note du souhait de développement de la zone du tremplin à ski des Charbonnières. Nous nous permettons de vous communiquer que le développement de cette zone devra être réalisée en partenariat avec TRAVYS, notamment au sujet des dangers ferroviaires et de l'interface avec le chemin de fer.
- Chapitre 2.8.2 : La commune du Lieu est desservie par une ligne de chemin de fer (Vallorbe)-Le Pont-Le Brassus, propriété de TRAVYS et dont les trains sont exploités par les CFF en reliant Lausanne au Brassus. Quatre gares sont présentes sur le territoire communal : Les Charbonnières, Le Séchey, Le Lieu et les Esserts-de-Rive.

- Veuillez nous confirmer que le PACom ne modifie pas le statut de notre milieu bâti, tant du point de vue ISOS que du droit à bâtir.
- Chapitre 2.11.3 : La commune est également traversée par la ligne de chemin de fer (Vallorbe)-Le Pont--Le Brassus propriété de l'entreprise Travys. Les installations de courant de traction sont soumises à l'ORNI.
- Chapitre 2.11.4 : Nous vous prions de nous transmettre le rapport en cours de rédaction. Il peut contenir des informations importantes pour le développement de nos infrastructures ferroviaires sur le territoire de la commune du Lieu.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous adressons, nos meilleures salutations.

Delphine Montandon
Assistante Administrative Infrastructure

TRAVYS S.A.
Chemin des Taborneires 8
1350 Orbe
Tél. : +41 (0) 24 424 15 46
Natel : +41 (0) 79 717 73 19
E-mail : d.montandon@travys.ch – www.travys.ch

TRAVYS SA - Certifié ISO 9001:2015 – Entreprise formatrice

De : Baruchet Lionel <l.baruchet@lelieu.ch>

Envoyé : jeudi 17 novembre 2022 17:30

À : Delphine Montandon <d.montandon@travys.ch>; manon.boillat@rwb.ch

Objet : RE: PACom Le Lieu

ATTENTION ! Cet e-mail provient de l'extérieur. N'ouvrez les pièces jointes et ne cliquez sur les liens que si cet e-mail provient d'un expéditeur connu et que vous savez le contenu sûr.

Bonjour,

Nous sommes au stade de l'examen préalable. Le dossier sera envoyé prochainement au canton pour un examen préalable.

Merci de nous indiquer le temps nécessaire pour votre retour de commentaires.

Tout en restant à votre disposition, je vous présente mes meilleurs messages.



Lionel Baruchet
Municipal de la Commune de Le Lieu
079 659 88 27

De : Delphine Montandon <d.montandon@travys.ch>

Envoyé : jeudi, 17 novembre 2022 10:30:14

À : manon.boillat@rwb.ch; Baruchet Lionel

Objet : TR: PACom Le Lieu

Madame, Monsieur,

J'ai reçu l'analyse de mes supérieurs concernant ce dossier. Avant de pouvoir vous répondre j'ai besoin de savoir si vous souhaitez un préavis CAMAC (autorisation CAMAC) ou si c'est, à ce stade, uniquement un examen préalable et que vous souhaitez uniquement une prise de position préalable.

Dans le cas de la prise de position préalable, est-ce qu'un retour par courriel vous suffit ou est-ce qu'il vous faut un courrier signé ?

Dans cette attente, je vous adresse, mes meilleures salutations

Delphine Montandon
Assistante Administrative Infrastructure

TRAVYS S.A.
Chemin des Taborneires 8
1350 Orbe
Tél. : +41 (0) 24 424 15 46
Natel : +41 (0) 79 717 73 19
E-mail : d.montandon@travys.ch – www.travys.ch

TRAVYS SA - Certifié ISO 9001:2015 – Entreprise formatrice

De : Boillat Manon <manon.boillat@rwb.ch>

Envoyé : mardi, 11 octobre 2022 17:05

À : info@travys.ch

Cc : Baruchet Lionel; Huguelet-Meystre Gregory

Objet : PACom Le Lieu - transmission du dossier pour relecture et préavis d'ici le 25.10.2022

Madame, Monsieur,

Dans la cadre de la révision de PACom (Plan d'Affectation Communal) de la commune du Lieu, nous nous permettons de vous contacter en tant qu'entreprise de transports publics à consulter.

Nous vous transmettons donc le dossier, encore en cours d'élaboration, afin d'avoir un retour de votre part sur les adaptations effectuées concernant l'affectation des voies de chemin de fer et de la gare du Lieu ainsi que sur la réglementation relative à ces changements.

<https://www.swisstransfer.com/d/8d2817ff-07d4-42e4-a476-969ad13217ea>

[SwissTransfer.com](https://www.swisstransfer.com) - Envoi
sécurisé et gratuit de gros
fichiers

www.swisstransfer.com

Swiss Transfer est le moyen le plus sécurisé
et facile de partager des fichiers en toute
sécurité dans le monde.

Souhaitant transmettre très prochainement le dossier pour l'examen préalable par les services cantonaux, nous vous remercions par avance de nous retourner votre préavis sous forme écrite d'ici **le 25 octobre 2022**. Nous joindrons ce dernier au dossier pour l'envoi à l'examen préalable.

En espérant que notre demande trouve bonne réception, je vous transmets mes meilleures salutations.



Manon Boillat

Aménagiste/géographe

T. +41 58 220 38 88

www.rwb.ch

